

M ERDOGAN SINAN
16 RUE DU PRIEURÉ RAVAUD
16560 AUSSAC VADALLE

ATTESTATION D'ASSURANCE

---oo§oo---

AGPM Assurances atteste que Monsieur ERDOGAN Sinan a souscrit, sous le numéro 1010341-1-U/14-20, un contrat Assurance Habitation avec tacite reconduction le 1^{er} novembre de chaque année.

Il couvre :

- les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir en raison des dommages corporels, matériels et immatériels directement consécutifs causés aux tiers du fait de l'organisation d'une manifestation à **caractère privé et/ou familial** ayant les caractéristiques définies dans les dispositions générales du contrat Assurance Habitation,
- les conséquences financières de la responsabilité civile que l'assuré peut encourir à l'égard du propriétaire des locaux et/ou des voisins et des tiers, du fait des dommages corporels, matériels et immatériels directement consécutifs résultant d'un incendie, d'une explosion ou d'un dégât des eaux survenant lors de la manifestation assurée dans les locaux, **construits en dur**, occupés pour les besoins de la manifestation, pendant toute ou partie de sa durée,

Les bâtiments et salles classés monuments historiques ou inscrits à l'inventaire supplémentaire ne sont pas couverts au titre de cette garantie.

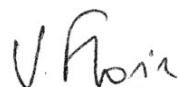
- les conséquences financières de la responsabilité civile de l'assuré lorsque celle-ci est engagée du fait des dommages matériels causés aux biens mobiliers loués, empruntés ou mis à disposition pour la durée de la manifestation et d'un montant maximum de 3 000 euros.

Attestation à valoir pour la manifestation se déroulant :

SALLE DES FETES
16560 AUSSAC-VADALLE

A partir du 06/02/2018 à 18h pour une durée maximale de 72 heures sous réserve du maintien en vigueur du contrat concerné.

Fait à Toulon, le 25 janvier 2018 pour servir et valoir ce que de droit.



Véronique FLORIN-HUMANN
directeur des assurances de risques